

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 février 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Charles Choquette est absent.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

- 1 **Assemblée de janvier 2019**
  - 1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 janvier, 19 h
  - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier, 20 h
- 2 **Assemblée du 11 février 2019**
  - 2.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

- 3 **Administration générale**
  - 3.1 Conseil municipal
    - 3.1.1 Demande de commandites de divers organismes
    - 3.1.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
    - 3.1.3 Adoption du règlement numéro 841-19 remplaçant le règlement numéro 508-98 relatif au traitement des élus municipaux
  - 3.2 Gestion financière et administrative
    - 3.2.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
    - 3.2.2 Demande d'affectation au budget 2018
- 4 **Sécurité publique**
  - 4.1 Service des Incendies
    - 4.1.1 Rapports d'événements
    - 4.1.2 Rémunération des pompiers - 2019
- 5 **Transport & bâtiment**
  - 5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Offre de services professionnels pour assistance technique et administrative 2019
- 5.1.2 Offre de services professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux rue Principale et Canrobert
- 5.1.3 Subvention – Aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL) - 2018
- 5.1.4 Modalités de l’entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l’essence pour l’horizon 2019-2023

**6 Hygiène du milieu**

**7 Aménagement, urbanisme et développement**

**8 Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Organisation du camp de jour 2019
  - 8.1.2 Organisation pour la saison de soccer mineur
  - 8.1.3 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux
  - 8.1.4 Programme de commandites 2019

**Période de questions**

**9 Divers & affaires nouvelles**

**RÉSOLUTION 02-022-19**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER À 19 H**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier à 19 h.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 02-023-19**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER À 20 H**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier à 20 h.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 02-024-19**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2019.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés direct	10 100,00 \$
▪ Fournisseurs :	133 826,75 \$
▪ Salaires :	21 296,12 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 02-025-19**  
**DEMANDE DE COMMANDITE DE DIVERS ORGANISMES**

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Benoit Pepin appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'appuyer les organismes suivants :

- Maison Victor Gadbois : Autoriser le prêt de la salle municipale gratuitement le 16 mars 2019 pour un tournoi de poker aux profits de la maison de soins palliatifs Victor-Gadbois. M. Martin Sanscartier étant responsable de l'obtention d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, ainsi que de l'entretien ménager de la salle lors de cet évènement.
- École de danse Cabriole : Espace publicitaire de 50,00 \$ pour le spectacle de danse du 13 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers : M. Jonathan Alix et M. Benoit Pepin sont déposés à la présente séance ordinaire du Conseil.

**RÉSOLUTION 02-026-19**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 841-19 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 508-98 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 841-19 remplaçant le règlement numéro 508-98 relatif au traitement des élus municipaux.

Tous les conseillers municipaux, ainsi que monsieur le maire, votent en faveur du règlement.

**RÉSOLUTION 02-027-19**

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que soient transmis à la MRC de Rouville les dossiers dont les immeubles sont affectés par des arrérages de taxes de plus d'un an, afin que celle-ci procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-028-19**

**DEMANDE D'AFFECTION AU BUDGET 2018**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'effectuer les changements d'affectation budgétaire selon le rapport du 29 janvier 2019, préparé par la directrice des Services administratifs, madame Carole Latour.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 02-029-19**

**RÉMUNÉRATION DES POMPIERS – 2019**

Considérant que les pompiers reçoivent lors d'un appel d'urgence une indemnité égale à 2 h de leur salaire horaire habituel et que, selon les normes du travail, les recommandations sont de 3

heures, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder aux pompiers 3 heures pour un appel d'urgence, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-030-19**

**OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE 2019**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à retenir les services de la firme Tetra Tech inc. pour la fourniture d'expertises techniques et administratives pour l'année 2019 pour certains dossiers nécessitant l'implication d'un ingénieur, selon l'offre de service soumis le 18 décembre dernier, à taux horaire jusqu'à concurrence de 20 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-031-19**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES, PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT**

Considérant la résolution 12-296-17 par laquelle la Municipalité accordait un contrat pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, à Tetra Tech inc. au montant de 78 757,88 \$, taxes incluses pour le projet de réfection des infrastructures des rues Principale et Canrobert;

Considérant les services supplémentaires requis à la conception préliminaire dudit projet, notamment pour le prolongement du réseau pluvial sur la rue Canrobert;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les services professionnels supplémentaires proposés par Tetra Tech inc. pour le projet cité en titre au montant de 7 850 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-032-19**

**SUBVENTION – AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 20 982 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que les frais encourus admissibles aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 sont de 40 214,39 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 02-033-19**

#### **MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

Considérant que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Considérant que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Considérant que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Considérant que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de la décision du gouvernement fédéral;

Considérant que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Considérant que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Considérant que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Considérant que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Considérant que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. Pierre Breton et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-034-19**  
**ORGANISATION DU CAMP DE JOUR 2019**

Considérant le rapport du 31 janvier 2019, soumis par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à l'organisation du camp de jour estival, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accepter les recommandations soumises par la directrice du Service des loisirs et de l'autoriser à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation du camp de jour.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-035-19**  
**ORGANISATION POUR LA SAISON DU SOCCER MINEUR**

Considérant le rapport du 24 janvier 2019 de la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à l'organisation de la saison du soccer 2019, il est proposé par

M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter les recommandations mentionnées audit rapport ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-036-19**

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Considérant l'organisation des activités estivales par le Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 25 septembre 2019 et la nécessité de se procurer les permis de réunions requis;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser monsieur Manuel Grosset, adjoint administratif, responsable des communications à :

- Demander les permis de réunions requis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les activités prévues entre le 1<sup>er</sup> avril et le 25 septembre 2019;
- Signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs;
- Verser les sommes nécessaires à titre de coûts des permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, soit un montant maximal de 445 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-037-19**

**PROGRAMME DE COMMANDITES 2019 POUR LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le programme annuel de participation financière pour la Fête nationale 2019 de la Municipalité d'Ange-Gardien, selon le rapport émis par monsieur Manuel Grosset, adjoint administratif, responsable des communications.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 02-038-19**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**



Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire